

AUXERRE



communauté
de l'auxerrois

PLAN LOCAL D'URBANISME

3. Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé, approuvé par délibération en date du 21 juin 2018



Préambule	p.5
1/ L'ambition, la philosophie du projet de territoire	p.7
2/ La déclinaison des orientations	p.13
Axe 1 – Développer un véritable art d'habiter	p.16
Axe 2 – S'inscrire dans une nouvelle stratégie de développement économique	p.20
Axe 3 – Faire d'Auxerre une ville durable exemplaire	p.23
Axe 4 – Faciliter la mobilité de tous	p.27

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** est le document phare du PLU.

- Il formalise le **projet de territoire** à l'échelle de l'ensemble du territoire pour les 10 à 15 prochaines années.
- Il est transcrit règlementairement au sein des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), du zonage et du règlement du PLU.

Le contenu du projet d'aménagement et de développement durables est fixé par l'**article L151-5 du Code de l'urbanisme**. Celui-ci doit définir :

« 1° Les orientations générales des politiques **d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques**

2° Les orientations générales concernant :

- **l'habitat,**
- **les transports et les déplacements,**
- **les réseaux d'énergie,**
- **le développement des communications numériques,**
- **le développement économique**
- **l'équipement commercial,**
- **les loisirs,**

Il fixe des **objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.** »

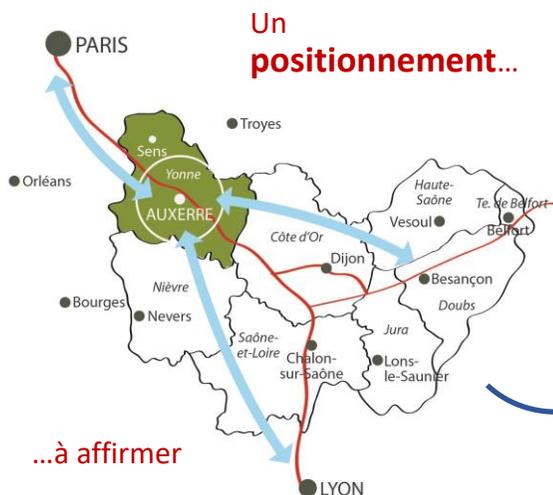
L'ambition, la philosophie du projet de territoire



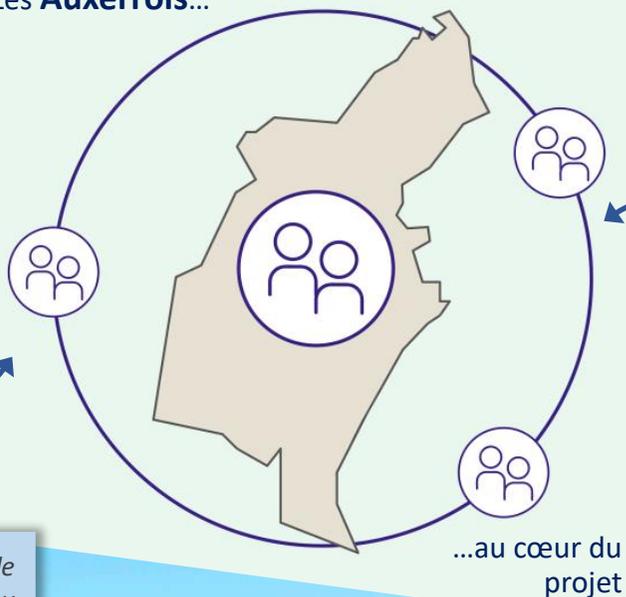
L'AMBITION, LA PHILOSOPHIE DU PROJET DE TERRITOIRE

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), exprime et met en place les conditions du développement d'Auxerre comme ville durable.

Le premier enjeu, qui constitue véritablement le socle du projet de territoire d'Auxerre pour les années à venir, vise à inscrire les habitants, tous les Auxerrois, au cœur du projet. Est entendu par Auxerrois, l'ensemble des habitants mais aussi les acteurs, les actifs, les étudiants, etc. qui habitent ou non la ville, participent à la vie d'Auxerre au quotidien.



Les Auxerrois...



Une démarche...



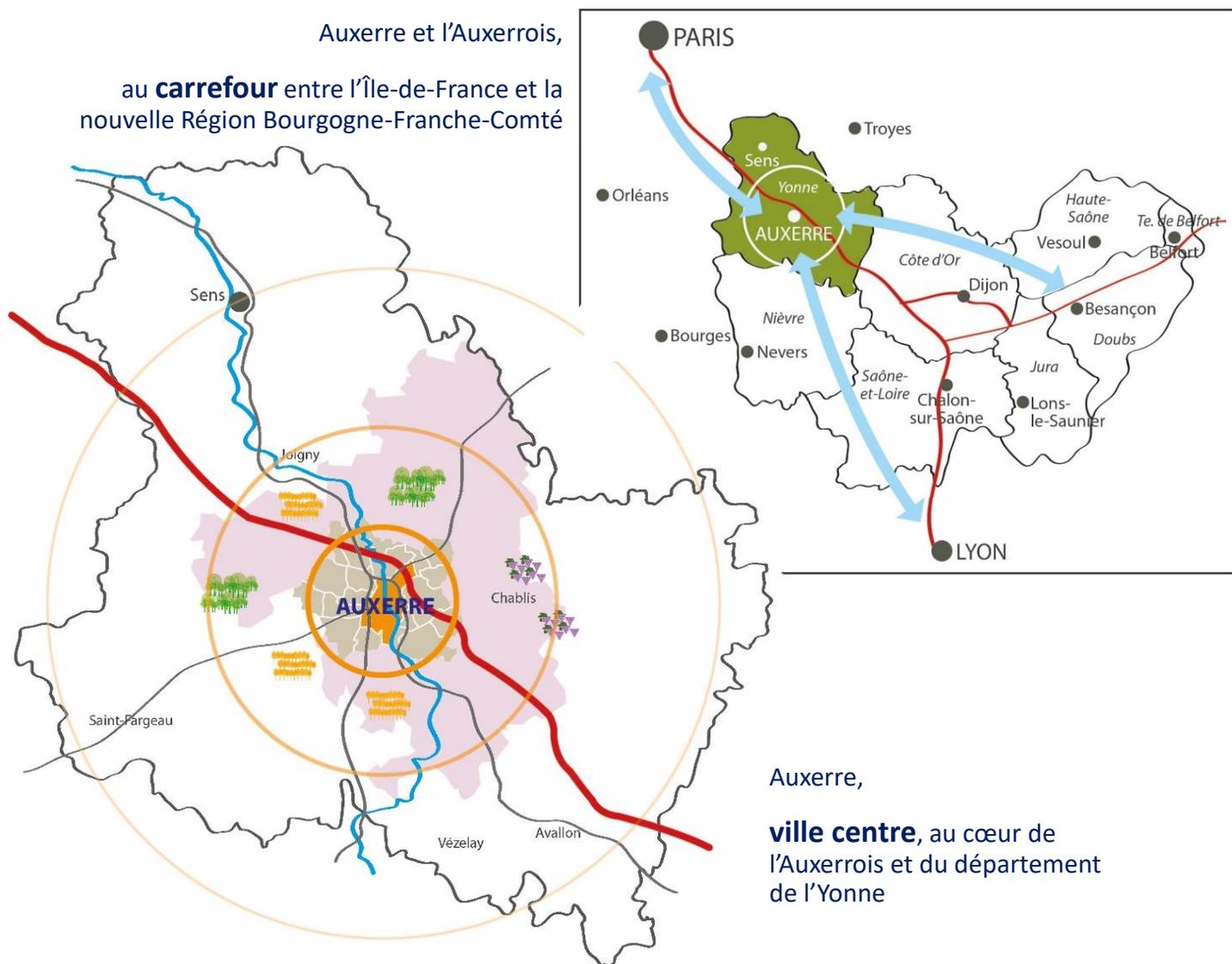
L'ambition du PADD est basée sur une démarche de développement qui met les Auxerrois au cœur du projet. Pour y répondre, la ville entend s'inscrire dans une démarche durable adaptée aux spécificités de son territoire. Cependant, au delà de cette démarche propre à Auxerre, la ville durable ne peut exister sans une logique territoriale plus large, plus ouverte. Il s'agit donc d'affirmer le positionnement d'Auxerre dans le contexte intercommunal et régional.



L'AMBITION, LA PHILOSOPHIE DU PROJET DE TERRITOIRE

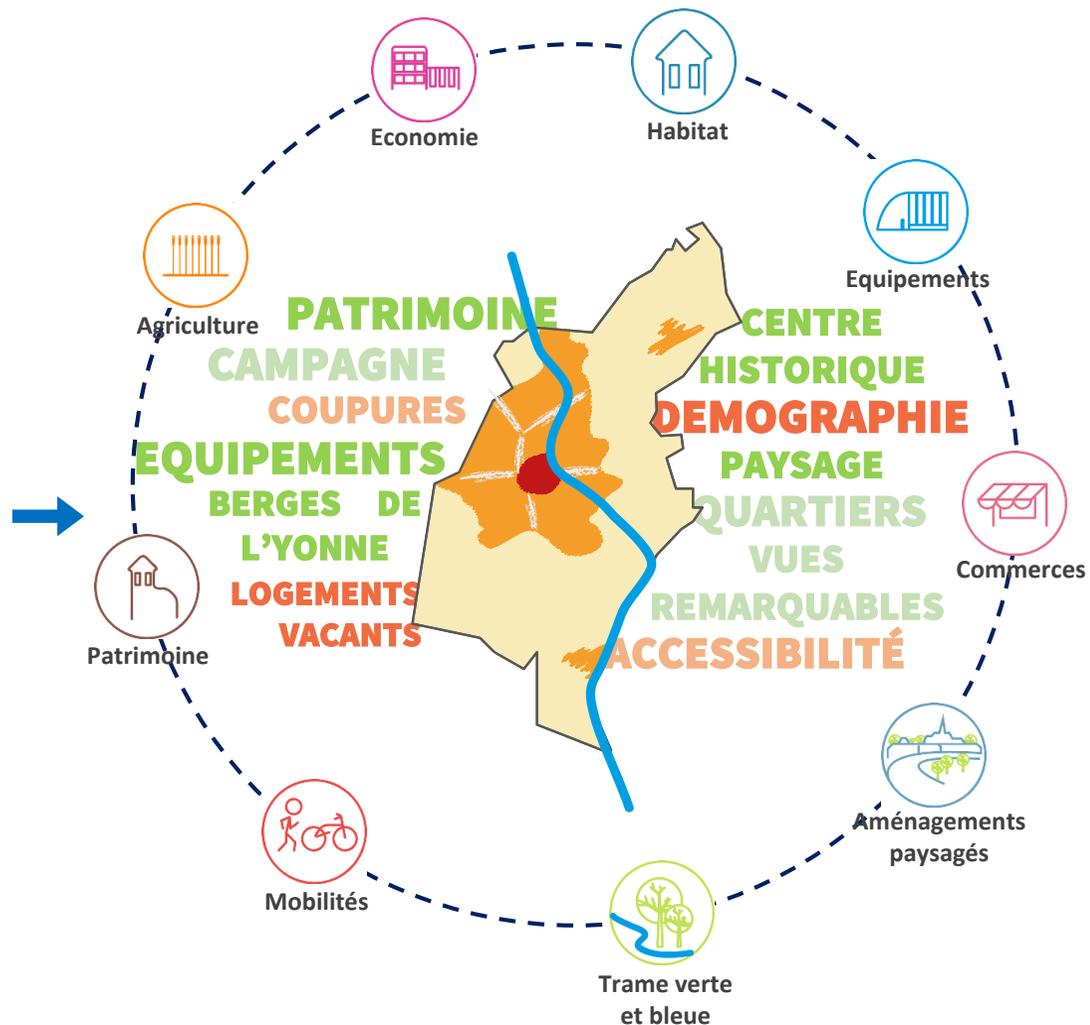
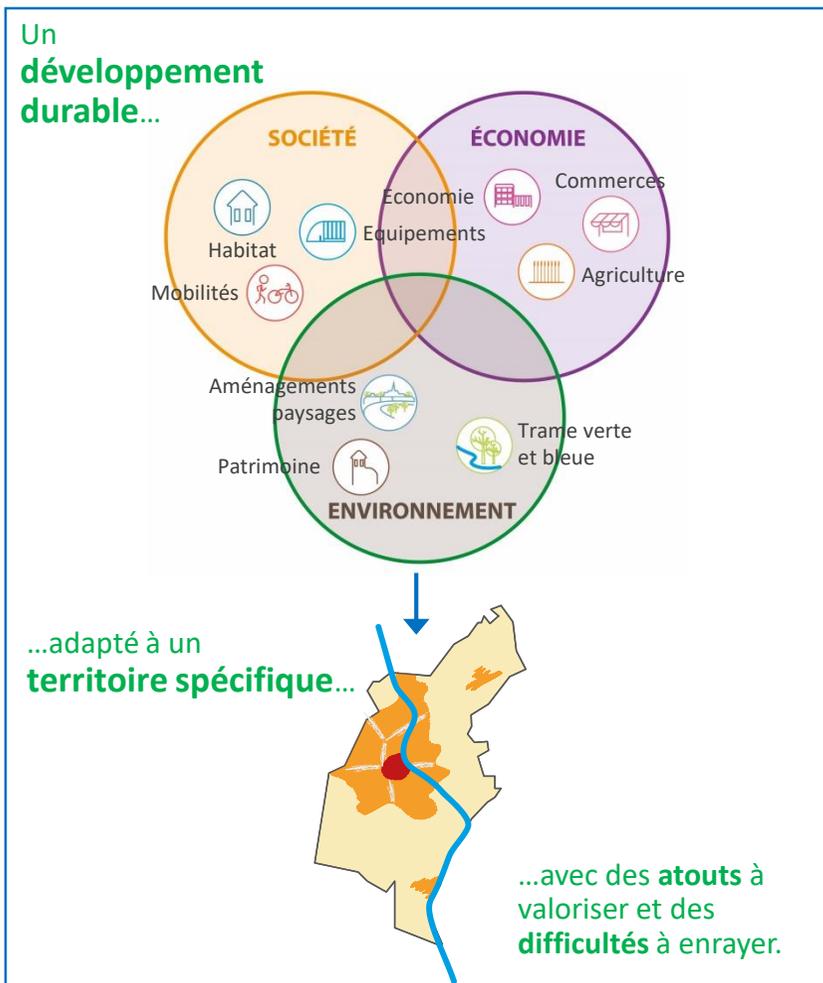
Auxerre bénéficie d'une position privilégiée, sur l'axe Paris Lyon, et constitue la porte d'entrée de la nouvelle grande Région Bourgogne Franche Comté depuis Paris. La ville entend valoriser cette situation, et faire valoir ses atouts, notamment au regard du développement de la Région Ile-de-France. Pour autant, Auxerre, ville à l'identité bourguignonne marquée, a comme ambition de rester une ville à taille humaine et de s'inscrire dans un développement équilibré.

La ville d'Auxerre, capitale de l'Yonne, rayonne sur un territoire riche et a un statut de ville centre à assumer, que ce soit à l'échelle de l'agglomération ou du département. Le projet de territoire vise à affirmer pleinement ce rôle.



L'AMBITION, LA PHILOSOPHIE DU PROJET DE TERRITOIRE

L'ambition est également de faire d'Auxerre une ville engagée pleinement dans un développement durable ce qui sous entend, bien sur, d'agir concomitamment sur les trois piliers du développement durable (société, économie, environnement) mais aussi et surtout de répondre aux problématiques propres à Auxerre et à ses spécificités dans tous les domaines : le logement, les équipements, l'économie, le commerce, le tourisme, l'agriculture, le patrimoine, l'environnement, etc.

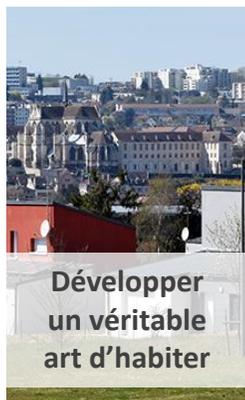


La déclinaison des orientations



LA DÉCLINAISON DES ORIENTATIONS

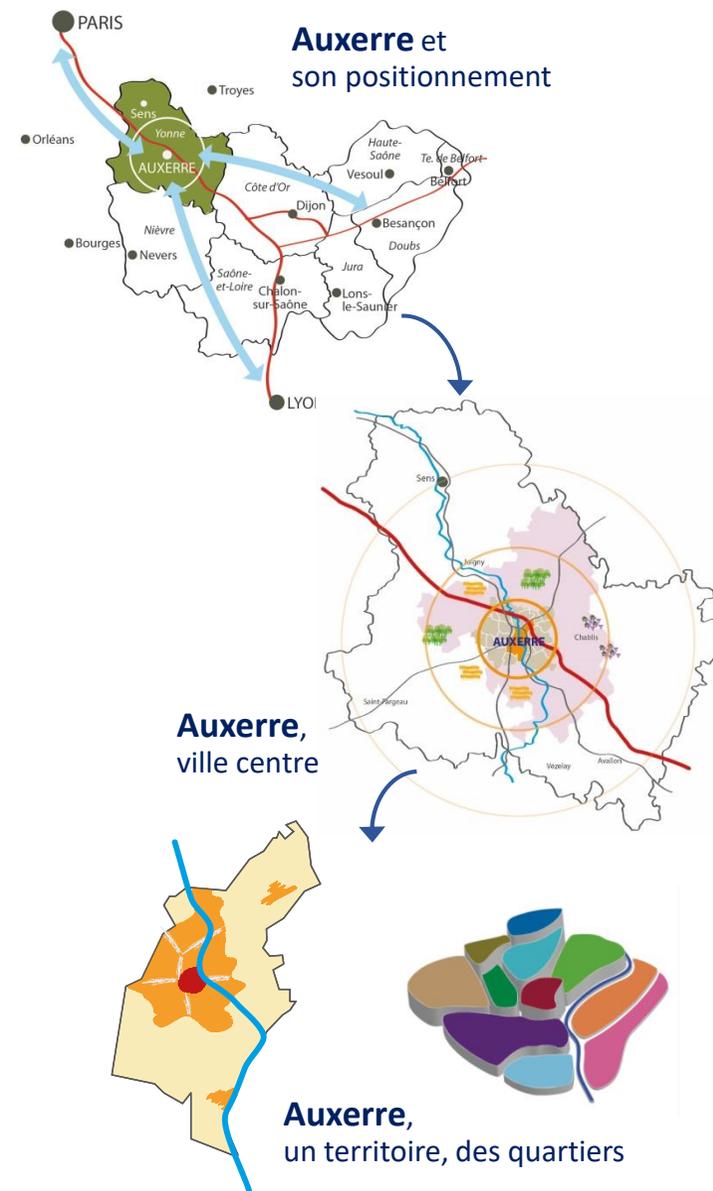
Le projet de territoire (PADD) se structure en quatre grands axes :



Au sein de ces axes se déclinent plusieurs orientations qui ont vocation, sur l'ensemble des domaines définis par le Code de l'Urbanisme, à traduire de manière concrète l'ambition générale qui est portée. Elles ont été définies en gardant à l'esprit la volonté de se positionner à plusieurs échelles (Auxerre et son positionnement à l'échelle plus large, Auxerre ville centre et Auxerre et ses quartiers) et de s'inscrire dans une démarche durable.

Les orientations concernent :

- L'aménagement, les paysages, les ressources
- L'habitat
- Les équipements
- L'économie
- Le commerce
- L'agriculture
- La trame verte et bleue, la biodiversité
- La mobilité
- Le patrimoine



LA DÉCLINAISON DES ORIENTATIONS



Axe 1

Développer un véritable art d'habiter

1/ Développer une réflexion urbaine durable qui s'appuie sur l'identité d'Auxerre et améliorer de façon durable le cadre de vie pour assurer un bien être aux habitants.



Les grands objectifs

- Rester une ville compacte et éviter l'étalement urbain.
- Valoriser l'espace urbain existant et engager la réflexion sur les friches urbaines.
- Préserver le dialogue ville / campagne, notamment par la mise en valeur des entrées de ville.
- Continuer la modernisation, l'évolution du centre-ville.
- Maintenir le cadre de vie des faubourgs et des quartiers résidentiels et pavillonnaires.
- Engager une nouvelle étape du renouvellement urbain: le NPNRU.
- Renforcer la qualité de vie à Vaux et dans les hameaux.
- Veiller à limiter le risque technologique au sein des espaces urbanisés



Quelques actions concrètes

- Limiter l'étalement urbain à ce qui est strictement nécessaire, à savoir environ 80 ha sur le secteur Charrons Champly, Brichères.
- Finaliser les opérations de l'ANRU 1 et 2 (Brichères, etc.).
- Engager activement une nouvelle opération de renouvellement urbain avec le NPNRU (Sainte-Geneviève, Les Rosoires).
- Reconquérir le secteur Bartadeau / Montardoins.
- Garantir le maintien des hameaux dans leurs limites actuelles afin d'affirmer leur identité.



LA DÉCLINAISON DES ORIENTATIONS



Axe 1

Développer un véritable art d'habiter

2/ Répondre aux besoins en logements dans le contexte intercommunal et offrir des logements innovants de qualité à toute la population.



Les grands objectifs

- Mettre en œuvre et prendre pleinement part à la politique d'habitat à l'échelle intercommunale (PLH).
- Développer une offre d'habitat diversifiée pour permettre aux Auxerrois d'effectuer leur parcours résidentiel, parcours de vie.
- Rééquilibrer l'offre de logements et favoriser la mixité sociale.
- Développer des modes d'habitat et de logement innovants et alternatifs.
- Promouvoir des modes de vie différents : habitat participatif, habitat intergénérationnel, habitat autogéré...
- Améliorer le parc de logements existant pour un meilleur confort et dans un objectif de réduction de l'impact sur l'environnement.
- Reconquérir le cœur de ville et les logements vacants.



Quelques actions concrètes

- Permettre une production de logements avec l'objectif d'inverser la courbe démographique et l'ambition de tendre vers 40 000 habitants.
- Intégrer dans les nouveaux programmes que ce soit en reconquête de friches (Porte de Paris, Montardoïn, etc.) ou en rénovation urbaine (Sainte-Geneviève, les Rosoirs), des logements diversifiés, performants, innovants et adaptés.
- Réhabiliter l'ensemble des logements de l'Office Auxerrois de l'habitat, notamment en termes énergétiques.
- Favoriser les réseaux de chaleur, développer des chaudières à bois (chaufferie biomasse des Hauts d'Auxerre).
- Par l'intermédiaire de l'OPAH-RU :
 - Poursuivre des actions pour lutter contre l'habitat indigne.
 - Remettre sur le marché des logements inoccupés.



LA DÉCLINAISON DES ORIENTATIONS



Axe 1

Développer un véritable art d'habiter

3/ Offrir un niveau d'équipement qui réponde au mieux aux besoins du quotidien de tous et réaffirmer le statut, le rayonnement d'Auxerre.



Les grands objectifs

- Assurer pleinement le statut de ville-centre, ville préfecture avec des équipements qui rayonnent à l'échelle départementale voire interrégionale.
- Accueillir les habitants au sein d'équipements de qualité, accessibles à tous, durables et modernes.
- Disposer d'un niveau d'accueil en petite enfance de qualité.
- Faciliter les démarches et simplifier l'accès aux services.
- Optimiser la gestion des équipements scolaires et accueillir les élèves dans les meilleures dispositions possibles.
- Réaffirmer l'accès au sport et à la culture pour tous.
- Développer la promotion des équipements culturels et artistiques.

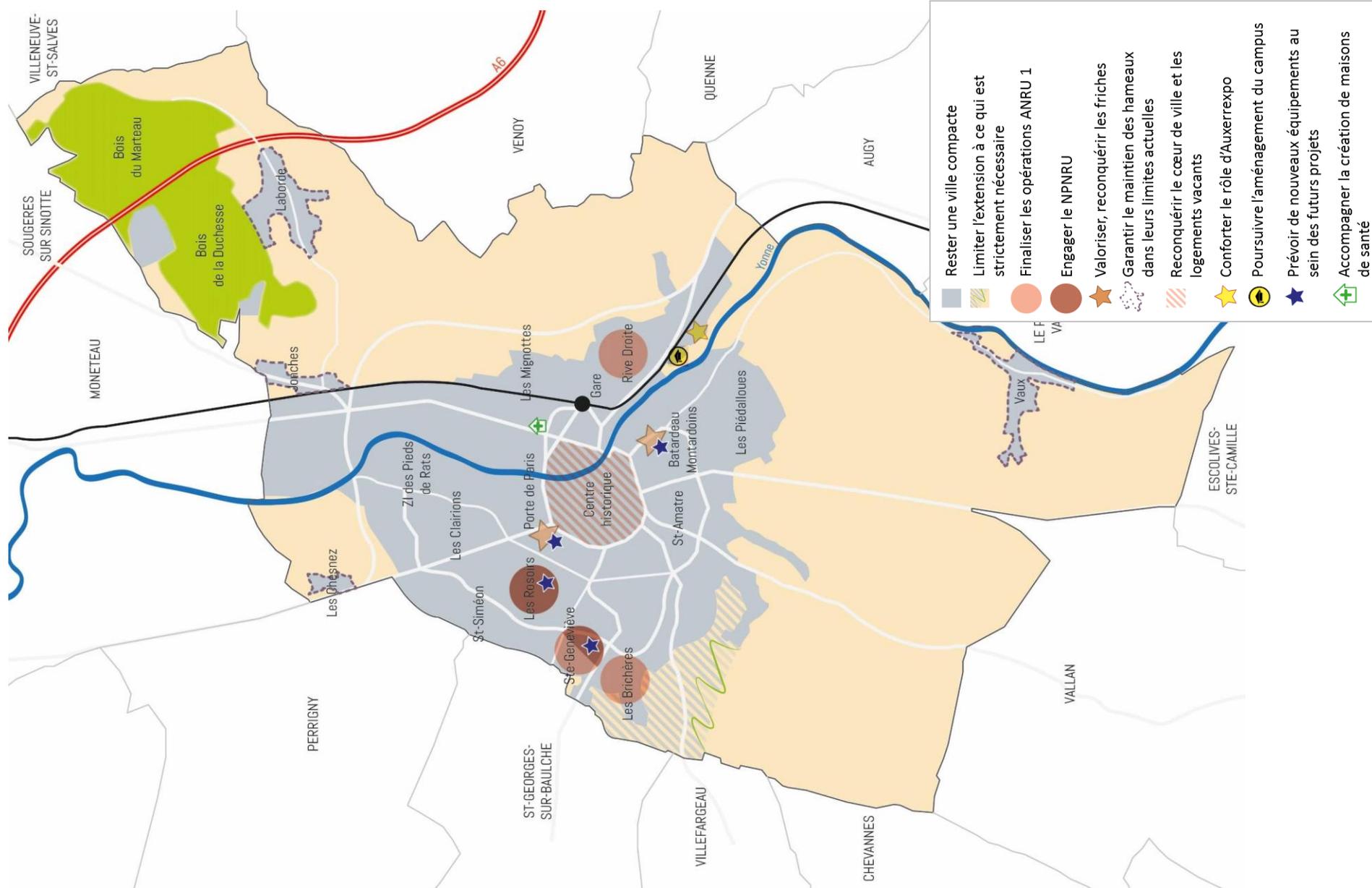


Quelques actions concrètes

- Conforter le rôle structurant d'Auxerrexpo.
- Poursuivre l'aménagement du campus universitaire des Plaines de l'Yonne.
- Prévoir de nouveaux équipements modernes et valorisants au sein des futurs projets urbains (Porte de Paris, Montardoins, NPNRU)
- Mettre en œuvre un programme pluriannuel de travaux et de services pour les personnes à mobilité réduite.
- Accompagner la création de maisons de santé.
- Rénover la salle de gymnastique de la ville.
- Créer un lieu d'excellence culturelle autour du Conservatoire de Musique (beaux arts, espaces visuels) et de la salle de musiques actuelles.



Carte d'orientations :



LA DÉCLINAISON DES ORIENTATIONS



Axe 2

S'inscrire dans une nouvelle stratégie de développement économique

1/ Engager une étape nouvelle du développement économique en s'inscrivant pleinement dans la stratégie à l'échelle de l'agglomération et du centre-Yonne.



Les grands objectifs

- S'appuyer sur la stratégie de développement économique et touristique de l'Auxerrois.
- Apporter des réponses aux besoins des entreprises, locales et extérieures.
- Soutenir des filières économiques et développer le tourisme vert et fluvial.
- Promouvoir une économie verte.
- Développer une économie sociale et solidaire.
- Encourager l'insertion professionnelle par l'économie.



Quelques actions concrètes

- Accompagner la création de la zone d'activités des Mignottes, sur environ 30ha, dans le cadre du schéma directeur du parc d'activités de l'Auxerrois.
- Développer des locaux d'activités innovants au sein du futur projet Montardoins (réhabilitation de l'usine Guillet...).
- Créer un quartier de l'entrepreneuriat, secteur gare :
 - réhabilitation de la halle Sernam avec création d'espaces de co working, fablab,
 - développement d'une nouvelle offre de locaux d'activités sur les friches ferroviaires,
 - création de l'école du numérique.
- Axer le développement des Clairions sur les services, la santé, le bien-être, etc.
- Développer l'éco tourisme structuré autour de l'Yonne, du port fluvial.



LA DÉCLINAISON DES ORIENTATIONS



Axe 2

S'inscrire dans une nouvelle stratégie de développement économique

2/ Conforter l'offre commerciale de la ville, la plus importante du département et maintenir une structure commerciale qui réponde à l'ensemble des besoins des habitants.



Les grands objectifs

- Valoriser la structure commerciale qui est organisée autour de trois types d'offres :
 - Le centre-ville,
 - Les centres commerciaux,
 - Les polarités de quartier.
- Pérenniser l'attractivité commerciale du cœur de ville.
- Miser sur les atouts du tourisme fluvial, culturel, gastronomique.
- Pérenniser les pôles de quartier autour des commerces et services du quotidien.

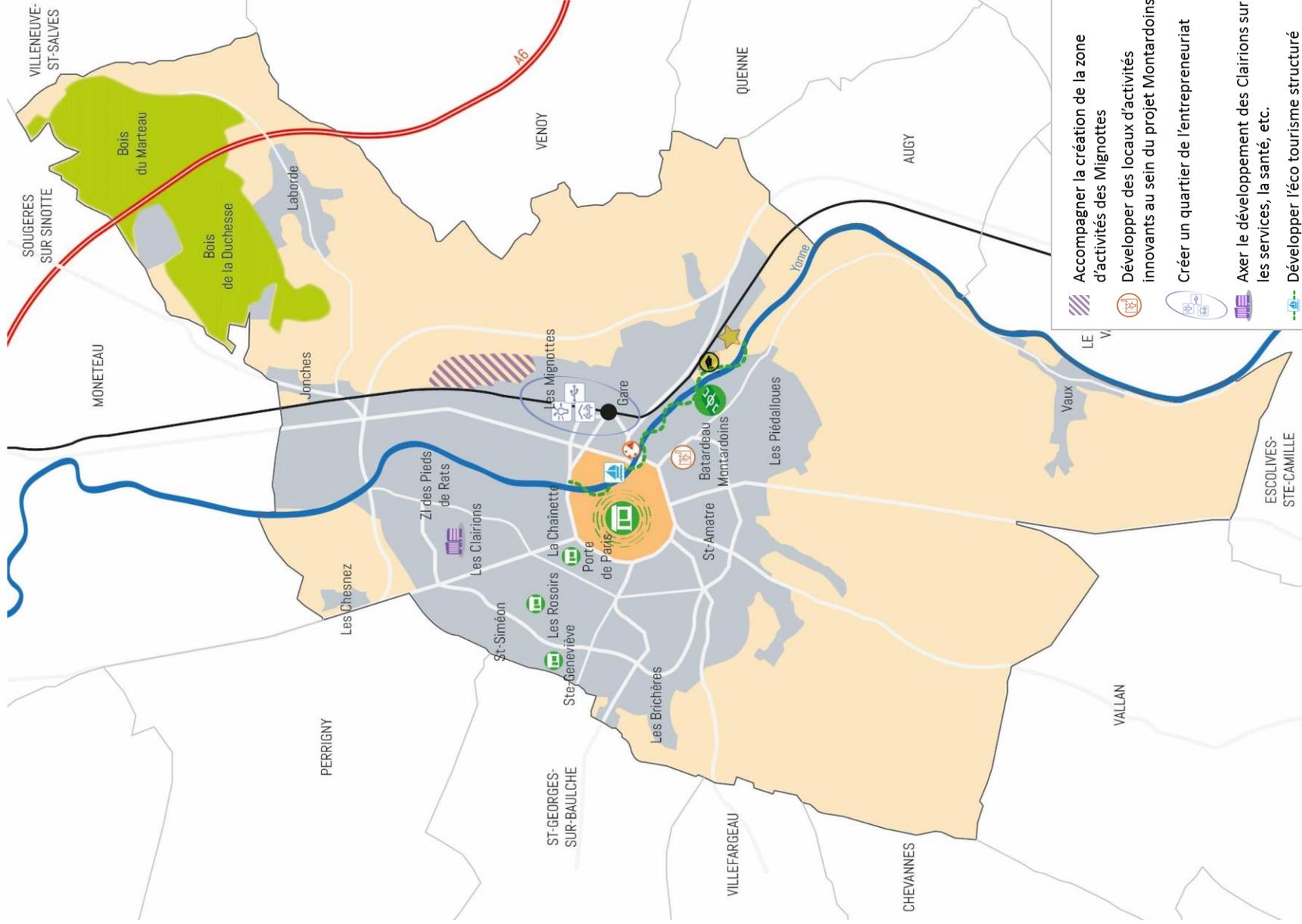


Quelques actions concrètes

- Renforcer les polarités commerciales des quartiers Rosoirs et Sainte-Genève.
- Développer une offre de commerce de proximité dans les secteurs de Montardoins et de Porte de Paris.
- Accompagner les animations au cœur du centre-ville avec les différents collectifs.



Carte d'orientations :



-  Accompagner la création de la zone d'activités des Mignottes
-  Développer des locaux d'activités innovants au sein du projet Montardoins
-  Créer un quartier de l'entrepreneuriat
-  Axer le développement des Clairions sur les services, la santé, etc.
-  Développer l'éco tourisme structuré autour de l'Yonne, des activités du port
-  Pérenniser l'attractivité commerciale du centre-ville
-  Renforcer les polarités commerciales des quartiers Rosoirs et Ste-Genève



Axe 3

Faire d'Auxerre une ville durable exemplaire

1/ Valoriser la trame verte et bleue, développer un écosystème environnemental favorable à la qualité de vie.



Les grands objectifs

- Préserver l'Yonne, le principal corridor bleu de la ville, et plus généralement veiller à la préservation et la qualité de la trame bleue.
- Veiller à limiter le risque inondation à partir de l'Yonne et des autres cours d'eau.
- Préserver et mettre en valeur l'ensemble des composants de la trame verte à Auxerre.
- Développer les continuités écologiques, liens entre les pôles d'intérêt environnemental.
- Développer une gestion durable des espaces verts, notamment dans un souci de réduction de l'îlot de chaleur urbain.
- Réduire la production des gaz à effet de serre, la consommation d'énergies fossiles et utiliser les énergies renouvelables.



Quelques actions concrètes

- Soutenir une politique de prévention exemplaire, des captages d'eau potable.
- Poursuivre l'aménagement de la coulée verte et l'aménagement des Îles du Moulin du Président.
- Poursuivre la création de jardins partagés.
- Poursuivre la réflexion lancée pour l'installation d'une chaufferie bois :
 - stade nautique (biomasse, moquette solaire),
 - passage en biomasse de 4 bâtiments publics.



LA DÉCLINAISON DES ORIENTATIONS



Axe 3

Faire d'Auxerre une ville durable exemplaire

2/ Affirmer la protection de l'activité agricole et des espaces agricoles, promouvoir les activités agricoles nouvelles.



Les grands objectifs

- Préserver la vocation agricole du territoire que ce soit à travers le maintien du grand territoire agricole ou le développement d'une agriculture urbaine.
- Protéger les espaces agricoles et être particulièrement attentif aux espaces fragiles.
- Maintenir le rôle paysager mais aussi économique de l'agriculture (agriculture urbaine, etc.).
- Limiter l'impact de l'agriculture sur l'environnement.
- Accompagner les pratiques agricoles émergentes en ville.



Quelques actions concrètes

- Assurer le bon fonctionnement des activités agricoles tout en veillant à la préservation des paysages.
- Valoriser les ressources foncières de la ville au travers de baux éco-environnementaux (cultures bio) avec les agriculteurs qui les exploitent.
- Expérimenter la gestion des espaces naturels par la création de zones d'éco-pâturage.
- Développer des circuits courts en prenant en compte et en organisant l'activité des agriculteurs, maraîchers et horticulteurs locaux.
- Utiliser des produits bio et issus de circuits courts dans la restauration collective.



LA DÉCLINAISON DES ORIENTATIONS



Axe 3

Faire d'Auxerre une ville durable exemplaire

3/ Valoriser et promouvoir le patrimoine au service de la vie culturelle, touristique et économique locale. Transmettre le patrimoine aux générations futures.



Les grands objectifs

- Garantir la préservation du patrimoine auxerrois.
- Valoriser et promouvoir le patrimoine au service de la vie culturelle, touristique et économique locale.
- Valoriser l'image de ville d'art et d'histoire.
- Concilier la valorisation du patrimoine et le dynamisme du centre-ville.



Quelques actions concrètes

- S'engager à mener des opérations d'étude, de restauration et de mise en valeur du patrimoine (église Saint-Pierre, abbaye Saint-Germain notamment).
- Miser sur la création d'une fondation du patrimoine : elle aura pour mission de mobiliser les partenaires et acteurs économiques et de mobiliser des fonds pour la restauration, notamment de l'église Saint-Pierre.
- Recourir aux technologies numériques comme outils de connaissance du patrimoine.
- Développer le tourisme au travers d'outils pédagogiques autour du patrimoine historique.





LA DÉCLINAISON DES ORIENTATIONS



Axe 4 Faciliter la mobilité de tous

Faciliter la mobilité de tous en offrant des alternatives à la voiture sur des échelles différentes et complémentaires.



Les grands objectifs

- Encourager et moderniser les transports en commun.
- Développer l'intermodalité.
- Favoriser les déplacements doux.
- Promouvoir la place du vélo.
- Encourager et sécuriser les déplacements piétons.
- Développer des déplacements piétons dans le secteur touristique.
- Agir pour un meilleur confort et une meilleure sécurité lors des déplacements automobiles.
- Mettre en valeur les entrées de ville routières, fluviales et ferroviaire.



Quelques actions concrètes

- Soutenir et accompagner l'électrification de la ligne ferroviaire Auxerre-Migennes.
- Mettre en place des parcs de stationnement relais et aires de covoiturage.
- Créer un guide des déplacements doux à Auxerre.
- Organiser, au côté de l'Agglomération, la véloroute.
- Inscrire dans le futur contrat d'agglomération la construction de la passerelle piétonne entre Auxerreexpo et la plaine des sports.
- Soutenir la mise en œuvre du contournement Sud d'Auxerre et accompagner le projet de déviation de Jonches.
- Poursuivre la mise en accessibilité PMR de la voirie.



Carte d'orientations :

